

Québec, le 27 mars 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 21 mars 2018, la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques, M^{me} Manon Massé, inscrivait au Feuilleton une question s'adressant à la ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Hélène David, concernant le projet de loi n° 399 visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social, déposé le 18 mars 2015 à l'Assemblée nationale.

« Est-ce que la ministre responsable de la Condition féminine peut intercéder auprès du ministre des Finances pour finalement rectifier cette injustice? »

Je souhaite d'abord rappeler que les besoins de base des enfants sont couverts par les prestations fiscales familiales (Soutien aux enfants et Allocation canadienne pour enfants). Ces prestations sont établies en fonction du revenu familial, ce qui fait en sorte que les prestataires de l'aide financière de dernier recours (AFDR) touchent le montant maximal. De plus, les revenus de pensions alimentaires reçues pour enfant sont totalement exclus du calcul de celles-ci.

En réponse à la question, l'AFDR compense le manque de ressources par rapport aux besoins du ménage. Sauf exception, tous les revenus, gains et autres avantages sont comptabilisés et réduisent la prestation dollar pour dollar.

...2

À noter que dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, une bonification a été apportée à l'exclusion des revenus de pensions alimentaires pour enfants dans le calcul des prestations d'aide financière de dernier recours. Depuis le 1er avril 2011, l'exclusion est de 100 \$ par mois pour chaque enfant à charge, plutôt que 100 \$ par famille comme c'était le cas depuis 2006. Le Québec fut d'ailleurs la première province à prévoir une disposition à cet effet.

En cohérence avec les valeurs de solidarité et de justice sociale qu'il souhaite promouvoir, le gouvernement du Québec a fait de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'une de ses priorités et soyez assurée que le bien-être des enfants demeure au centre de nos préoccupations.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

François Blais